Atelier 2 - Pôles métropolitains et coopérations transfrontalières - Mardi 31 Janvier

En quoi le thème de votre atelier est-il au cœur de l'actualité ?

La territorialisation des politiques publiques et l'accroissement de l'influence des agglomérations, dans le contexte du développement de la mondialisation et des mobilités, posent aujourd'hui avec plus d'acuité la question de la concurrence ou de la coopération entre les périmètres institutionnels notamment des « grands territoires ». La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales illustre cette préoccupation. Elle permet aujourd'hui aux grandes intercommunalités de constituer des pôles métropolitains pour porter des projets stratégiques ou pour atteindre une masse critique, par exemple dans les domaines universitaire, de la santé, de la culture, ou des infrastructures. Elle s'affranchit de la continuité territoriale qui était jusqu'ici au cœur des dispositifs de coopération territoriale. Par ailleurs, des actions transfrontalières menées au niveau de territoires vécus, qui peuvent engager une métropole ou une région transnationale, se multiplient afin de répondre à la demande de la société civile pour laquelle les frontières s'estompent.

Quels sont les principaux enjeux liés à ce sujet ?

Un enjeu essentiel est de parvenir à créer les conditions du dialogue, puis de coordination et de coopération entre les multiples instances qui portent les projets de territoires, et le plus souvent des dimensions différentes de développement de ces territoires. Il s'agit de franchir les frontières autour d'un projet partagé sur un territoire donné sans que chacun ne se sente dépossédé de ses compétences.
L'atelier s'attachera, à partir d'exemples concrets, à montrer la fabrique du quotidien de l'inter-territorialité et à nourrir la question méthodologique de mise en place de coopérations politique et technique. Il s'agira de mettre en évidence diverses expériences de gouvernance inter-territoriale ou transfrontalière, et d'identifier quelques « bonnes pratiques » de démarches de réseaux de villes, d'Inter-Scot, et d'autres gouvernances transfrontalières porteuses de coopération ou de contrat d'actions communes entre instances concernées.

Quels sont les intervenants et leur valeur ajoutée par rapport à la thématique de l'atelier ?

Philippe Estèbe, Directeur de l'Institut des Hautes d'Etudes d'Aménagement des territoires en Europe, introduira et animera l'atelier.

Différents territoires seront présentés avec leurs spécificités autour de quatre grandes questions :
La coopération s'organise-t-elle autour de l'élaboration d'une stratégie territoriale ou plutôt de la mise en œuvre opérationnelle de projets identifiés? Comment les acteurs coopèrent-ils, à un niveau horizontal, entre « pairs », et dans le cadre d'un emboitement vertical d'échelles territoriales ? La coopération se fait-elle sur un mode informel ou est-elle formalisée, avec quelle ingénierie territoriale ? Enfin puisque cette coopération est souvent issue d'une demande de la société civile, quelle est l'"implication des populations locales et des acteurs économiques?...

Les intervenants reflètent également cette diversité des acteurs.
Pascal Taton, Directeur de l'Agence d'urbanisme du Grand Nancy: sillon lorrain et pôle métropolitain,
Claude Raynal, Président du GIP InterSCoT de l'aire toulousaine
Frédéric Duvignage, Directeur de l'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB),
Caroline Huck, Coordinatrice du Pilier Politique: Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur ,
Olivier Ceccotti, responsable du Service transfrontalier - CCI Grand Lille: Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable des Transports et du logement,
les Entretiens du CERTU, reproduction interdite sans autorisation.

Atelier 4 – Réduire les vulnérabilités urbaines - Mardi 31 Janvier

En quoi le thème de votre atelier est-il au cœur de l'actualité ?

Nous avons tous en mémoire des événements exceptionnels qui dévastent des régions entières : une tempête, un tsunami… Cependant, nombre de collectivités sont exposées à des événements improbables, « anodins » pourrait-on dire, qui deviennent un jour catastrophe par un effet d'amplification ou par la combinaison de plusieurs facteurs.
L'expérience des catastrophes passées a bien montré que, face à des aléas multiples ou changeants, la vulnérabilité de la ville et l'importance des dégâts humains et matériels dépendaient largement de l'organisation urbaine, de l'anticipation des problèmes et de l'apprentissage d'une réactivité collective. La densification de l'urbanisation et la complexité des systèmes urbains, ainsi que la dépendance à des technologies sophistiquées sont elles-mêmes porteuses de risques supplémentaires.
Ce sont donc les processus d'aménagement qui seront le sujet principal de cet atelier en traitant la question, d'une part sous l'angle de l'anticipation et de l'adaptation face aux aléas et aux évolutions climatiques, d'autre part sous l'angle de la contradiction entre la nécessaire protection des espaces bâtis et l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces. L'atelier alternera des retours d'expériences sur des cas concrets et la clarification des concepts et principes attachés à la réduction de la vulnérabilité urbaine.

Quels sont les principaux enjeux liés à ce sujet ?

La tempête Xynthia et les inondations dans le Var ont marqué l'année 2010 par leur coût en vies humaines. Les sollicitations récurrentes du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) incitent à de nouvelles réflexions sur l'indemnisation des catastrophes naturelles (régime CATNAT).
Sur le terrain, les maires, à travers leurs pouvoirs de police et leur responsabilité dans la délivrance des autorisations d'urbanisme, sont en première ligne. Au-delà des obligations légales - Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), Plan communal de sauvegarde (PCS) – prise en compte du risque dans la planification de l'urbanisme, des initiatives intéressantes sont prises pour développer la culture du risque auprès des habitants et mieux prendre en compte la vulnérabilité dans les choix d'organisation urbaine et la gestion territoriale.
Dans le même temps, la politique nationale de prévention des risques majeurs connait des développements multiples : nouvelle réglementation sismique introduite par les décrets et arrêtés du 22 octobre 2010, Plan national submersions rapides (PNSR) et labellisation des Plans d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) présentés le 17 février 2011, décret du 2 mars 2011 transposant la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Quels sont les intervenants et leur valeur ajoutée par rapport à la thématique de l'atelier ?

Thierry Hubert, adjoint au chef du Service des risques naturels et hydrauliques à la Direction générale de la prévention des risques assurera l'animation de l'atelier.
Bruno Prouzat, DGA Solidarités et Renouvellement urbain à la ville de Montauban et Henri Bouysses, chef de service à la DDT du Tarn-et-Garonne, montreront comment une démarche a pu être co-construite entre l'Etat et la ville de Montauban, pour requalifier des quartiers urbains soumis au risque inondation.
Damienne Provitolo, chargée de recherche au CNRS, apportera un éclairage sur la notion de résilience des villes exposées aux risques et sur les comportements humains face aux catastrophes urbaines.
Nicolas Bauduceau, directeur scientifique du CEPRI, présentera diverses démarches de réduction de la vulnérabilité du patrimoine, des services et des activités à l'échelle des territoires et des quartiers.
Marc Rodriguez, maire-adjoint de Neuville-sur-Saône, apportera un témoignage sur la gestion intégrée des risques à l'échelle communale (prévention, gestion de crise, retour à la normale).
Roland Nussbaum, directeur de la Mission Risques Naturels (MRN), présentera le point de vue et l'action des sociétés d'assurance.

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable des Transports et du logement,
les Entretiens du CERTU, reproduction interdite sans autorisation.

Atelier 13 – Vivre la ville en bonne santé - Mercredi 1er Février

En quoi le thème de votre atelier est-il au cœur de l'actualité ?

Près de 80 % de la population française vit en zone urbaine. La ville dense est cependant souvent perçue comme « invivable » et, de fait, nuisances et pollutions, absence du végétal et « modes de vies motorisés » ont un impact négatif sur la santé des habitants.
En France, chaque année, plus de 40 000 personnes décèdent prématurément, en moyenne 10 ans plus tôt que la normale, pour cause de maladies cardiovasculaires, respiratoires et cancers dus notamment à la pollution par les particules dans l'air. Un Français sur trois se déclare gêné par le bruit des transports, principalement celui des voitures, des deux-roues et des camions.
Les espaces verts, partie intégrante du paysage urbain mais aussi lieux d'échanges, de détente, de promenade participent à l'équilibre psychologique des habitants ; la présence de nature en ville, par sa contribution à la réduction du ruissellement, des pollutions et des îlots de chaleur joue aussi un rôle essentiel pour leur santé physique.

En quoi le thème de l'atelier est-il au cœur de l'actualité ?

Différents plans d'action – le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), le deuxième Plan National Santé Environnement (PNSE2) 2009-2013, le « Plan particules » - ont défini les objectifs permettant de répondre à ces enjeux, notamment :
la réduction des bruits, gaz à effets de serre et autres polluants de l'air émis par les transports,
la promotion des politiques et des actions favorables à des modes de transport sûrs et respectueux de la santé.
Il s'agit notamment d'expérimenter des Zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA), permettant de limiter voire d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants dans les zones particulièrement touchées, de favoriser les modes de déplacements « actifs » et de mieux réguler la mobilité dans les zones urbaines.
Il s'agit aussi, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, d'accélérer le processus de réalisation des cartes de bruit et plans d'action correspondants, de développer les observatoires locaux du bruit, de décliner et mettre en œuvre le Plan « restaurer et valoriser la nature en ville ».

Quels sont les intervenants et leur valeur ajoutée par rapport à la thématique de l'atelier ?

Nadine Asconchillo, chef de bureau à la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, plus particulièrement chargée du suivi du PPE-TSE, assurera l'animation de l'atelier.
François Brégnac, Directeur général adjoint de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, introduira l'atelier par une approche historique et globale de la santé environnementale à partir de l'exemple de la métropole lyonnaise, en évoquant l'aménagement des berges du Rhône et l'expérimentation ZAPA.
Chrystèle Philipps-Bertin, psychologue, chargée de recherche à IFSTTAR, traitera de la perception et des effets des nuisances sonores dues aux transports, leurs effets sur la santé et évoquera la mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations.
Basile Chaix, chargé de recherche épidémiologique à l'INSERM, fournira quelques éléments de cadrage sur les liens entre pollution atmosphérique et santé et abordera l'impact de la pratique des modes de déplacements « actifs » sur la santé à travers l'étude « environnement de vie et activité de marche ».
Damien Provendier, chargé de missions à l'association Plante & Cité, impliquée notamment dans la mise en œuvre du Plan Nature en Ville, fera le point des travaux sur les liens entre santé, environnement et nature en milieu urbain.

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable des Transports et du logement,
les Entretiens du CERTU, reproduction interdite sans autorisation.